

PÊCHERIES CHARLEVOIX
APPUYÉE PAR LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

Clermont, le 27 novembre 2019 – La MRC de Charlevoix-Est accorde, aujourd’hui, une aide financière non remboursable de 50 000 \$ à Pêcheries Charlevoix ce qui lui permettra d’effectuer des améliorations locatives et l’achat d’équipement dans le but de développer son offre de service, et ce, par l’entremise du Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).

M^{me} Julie Gauthier voit grand pour l’entreprise familiale. Elle est l’une des cinq dernières à détenir les permis pour opérer au Canada la pêche à la fascine. Les investissements réalisés permettront une croissance marquée de la capacité de production et une ouverture sur plusieurs marchés intéressants.

« Nous sommes fiers d’appuyer financièrement une jeune entrepreneure qui a choisi de s’investir dans sa région d’origine. Le projet présenté par M^{me} Gauthier cadre parfaitement avec les priorités définies par le conseil des maires. L’agrotourisme est un puissant moteur pour Charlevoix et ce projet consolide notre position de leader dans ce secteur économique », se réjouit le préfet de la MRC de Charlevoix-Est, M. Sylvain Tremblay.

« Notre gouvernement soutient les entreprises d’ici afin de leur permettre d’accroître leur compétitivité. Grâce à cet investissement, Pêcheries Charlevoix pourra poursuivre sa croissance, mettre à profit son savoir-faire et perpétuer la tradition de la pêche à la fascine dans la région. Je tiens à la remercier grandement pour sa contribution à l’essor économique de Charlevoix et de toute la Capitale-Nationale », a ajouté la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault.

« Je suis fière de pouvoir encourager des initiatives porteuses telles que celle-ci, qui permet non seulement d’accroître l’offre touristique locale, mais également de préserver le patrimoine charlevoisien, de génération en génération. Je souhaite à M^{me} Gauthier et à son équipe le meilleur des succès dans leurs projets futurs », a ajouté la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, M^{me} Émilie Foster.

« Rappelons que le FRCN a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec* et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs. De 2017 à 2022,

la MRC de Charlevoix-Est dispose d'une enveloppe de 1 820 229 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. »

La promotrice de ce projet a bénéficié du soutien du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est, Mission développement Charlevoix.

- 30 -

Source :

Service des communications
418 439.3947

Information aux médias :

Sylvain Tremblay
Préfet de la MRC de Charlevoix-Est
418 633.6878
sylvain.tremblay@mrccharlevoixest.ca